



ASSEMBLÉE ANNUELLE

**Samedi 2 juillet, de 9 h 30 à 11 h 30
à la Mairie de Duhamel**

Cette rencontre annuelle, à l'abri des intempéries, est un moment idéal pour se renseigner, obtenir des réponses à vos questions, et de faire valoir vos opinions. C'est l'occasion de valider ou de modifier les orientations de l'association. Votre présence est aussi la meilleure façon d'encourager les membres de votre conseil d'administration à continuer de se dévouer bénévolement dans votre intérêt.

Dès 9 h des bénévoles seront disponibles pour accueillir ceux et celles qui voudront en profiter pour devenir membre, renouveler leur adhésion ou obtenir leur bouteille stérilisée pour l'analyse d'eau.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de 2010
3. Rapport du président
4. Rapport de la trésorière
5. Profil des membres
6. Travaux sur ch. du lac Gagnon ouest
7. Tour de communication Rogers
8. Règlement : quais, bande riveraine
9. Élection du C.A.
10. Divers
11. Parole aux membres

VOTRE TEST D'EAU

Pour la quatrième fois depuis 2006, nous offrons à nos membres la possibilité de faire analyser l'eau du robinet et l'eau de baignade par un laboratoire accrédité, soit Géostar de Brownsburg-Chatham.

Si vous êtes intéressés, **réservez une ou plusieurs bouteilles stérilisées** à info@aplg.ca ou par téléphone au 514-418-1230 (André Brossard) ou 819-428-2202 (Derquise Houle). Les bouteilles et les instructions pour prendre votre échantillon, seront distribués à la table du secrétariat, le matin de la réunion annuelle du 2 juillet, à partir de 9 h. Vous devrez alors déboursier le coût de l'analyse, soit 30 \$ par échantillon d'eau potable et 10 \$ par échantillon d'eau de baignade, un prix avantageux. Vous devrez prélever l'échantillon le lendemain (dimanche) et le retourner à un des trois points de chute, soit l'épicerie Poliquin au village ou à un des deux endroits au lac, qui seront bien identifiés dans les instructions, **avant 21 h, dimanche, le 3 juillet**. Les échantillons seront transmis au laboratoire le lundi matin, 4 juillet. Les résultats vous seront envoyés du laboratoire, la semaine suivante, par la poste.

L'ensemble des résultats sera disponible sous forme d'un tableau statistique, tout en conservant la confidentialité des données individuelles. Pour ce faire, nous vous demanderons d'autoriser l'accès aux résultats à un représentant de L'APLG. Ainsi l'association peut offrir non seulement un service aux participants mais aussi de l'information pertinente à tous les riverains sur la qualité de l'eau, selon sa source.

Nous en profiterons pour faire une analyse de l'eau au pavillon en arrière du Centre communautaire, vu qu'il s'agit maintenant d'un point d'approvisionnement pour certains propriétaires au lac Gagnon.

NOUVELLES EN BREF

- L'entente entre l'APLG et la SÉPAQ au sujet de l'aire de pique-nique au sud du lac Gagnon a été renouvelée pour une autre année. Le tout est sujet à l'obtention d'une compensation financière de 1 200 \$ de la municipalité qui devra être remise à la SÉPAQ.
- Le réaménagement de la descente au quai public est reporté à la fin de l'été.
- Le règlement municipal adopté en octobre 2010 qui décréait une vitesse maximale de 50 km/h sur toutes les routes gravellées a été abrogé le 6 mai 2011. On ne considère plus cette mesure nécessaire pour assurer la sécurité lors de travaux de voirie.
- L'APLG a vendu et distribué à domicile 345 arbustes et vivaces à une trentaine de membres le mois dernier. Ceci contribuera à améliorer des bandes riveraines ou simplement embellir des propriétés au lac Gagnon.
- La convention collective entre la municipalité et ses employés syndiqués a été signée. Cette entente, d'une durée de trois ans, ne devrait pas affecter le budget déjà approuvé.
- Le site internet de la municipalité sera refondu. On pourra y retrouver les formulaires pour des demandes de permis et on facilitera les mises à jour du site.
- Une soixantaine de personnes ont participé à la consultation publique du 12 mars dernier sur la vision d'avenir de la municipalité. Des groupes de travail ont été mis sur pieds lors de la réunion subséquente du 21 mai. Ceux-ci élaboreront des projets spécifiques au cours de l'été.

LE REMOUS du LAC GAGNON

Juin
2011



APLG

**Association des propriétaires
du lac Gagnon**

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2010-2011

André Brossard, président
Marc Dufour, vice-président
Derquise Houle, trésorière
Florence Riverin, secrétaire
Bernard Bélanger

Bénévoles:

Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Jay Tardif
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

À ce jour l'association compte plus de 310 membres en règle, ce qui se compare bien aux niveaux atteints au cours des dernières années à pareille date. En fin d'année nous espérons atteindre notre niveau habituel, autour de 350. Nous remercions tous ceux qui nous encouragent par leurs commentaires ou simplement en renouvelant leur adhésion.

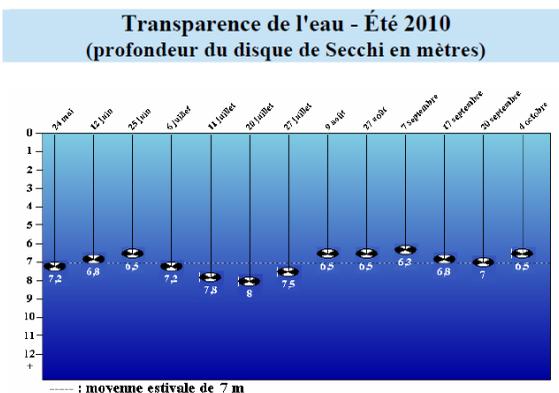
Ceux qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation annuelle peuvent faire parvenir leur paiement de 15 \$ par la poste, par PayPal, ou payer à l'assemblée annuelle, le matin du 2 juillet.

Le paiement par PayPal a été utilisé par une vingtaine de membres pour acquitter leur cotisation et par le tiers des acheteurs d'arbustes. Il s'agit d'une alternative plus rapide que le paiement par chèque.

Merci à tous ceux qui nous transmettent leur nouvelle adresse courriel.

RSVL – RÉSULTATS 2010

On croit que le climat favorable de l'été dernier a contribué aux résultats bien encourageants obtenus. La transparence de l'eau s'est maintenue autour de 7 mètres, ce qui est excellent. Quoique les données des autres lacs du Québec ne soient pas encore disponibles, nous croyons que le lac Gagnon se maintiendra parmi les meilleurs. Gardons notre lac en santé.



Données physico-chimiques - Été 2010

Date	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)
2010-05-24	1,2	0,69	3,9
2010-06-15	1,1	1,1	3,9
2010-07-18	1,6	1,0	4,0
2010-08-23	2,0	2,0	3,6
2010-09-20	1,4	1,4	3,6
Moyenne estivale	1,5	1,2	3,8

Suite à la vente de sa propriété au lac Gagnon M. Réjean Toutant a quitté le CA. Nous remercions sincèrement Réjean pour son implication très appréciée depuis plus de quatre ans.

Si quelqu'un est intéressé à combler ce poste, veuillez contacter André à 514-418-1230 avant l'assemblée annuelle du 2 juillet.

QUAIS, BANDE RIVERAINE

Un premier projet d'un règlement municipal a été discuté à une consultation publique plutôt animée le vendredi, 3 juin.

Une des propositions principales consiste à limiter chaque propriété à un quai, un abri à bateaux et deux monte-bateaux, ce qui découragerait des propriétaires riverains à accommoder des touristes ou des propriétaires en deuxième couronne à installer des quais supplémentaires. Quoique cela ne soit pas encore un problème au lac Gagnon, L'APLG appuie la restriction qui pourrait s'avérer utile à l'avenir. Nous avons suggéré des amendements pour éviter des échappatoires.

La municipalité propose aussi de limiter le type de matériaux permis pour les quais, abris de bateaux et monte-bateaux. Nous proposons d'appliquer la même liste de matériaux pour toutes ces constructions et de bien spécifier dans le règlement que ces restrictions ne s'appliqueraient qu'aux nouvelles constructions.

L'interdiction de tondre le gazon dans une bande de 15 m. a suscité des réactions. On semble considérer cette restriction trop envahissante, même si on permettrait la tonte de gazon dans une bande de 5 m. autour d'un bâtiment existant. Nous avons suggéré de considérer un certain accommodement pour les terrains à faible pente, ce qui aurait un impact très marginal sur l'environnement, mais on indique que cela ne serait pas possible à cause d'une directive de la MRC. Il serait toutefois possible de réduire la portée de cette restriction à une bande 10 m. On souhaite que le personnel de la municipalité se concentrera sur les cas importants.

On propose aussi des augmentations substantielles des amendes. L'association s'est prononcée en faveur de ces mesures car les amendes actuelles n'ont pas d'effets dissuasifs. Nous supportons aussi les restrictions proposées au sujet des chenils.

TRAVAUX ROUTIERS

La municipalité effectuera une réfection majeure du ch. du lac Gagnon Ouest cet été. Sur la section entre le village et le ch. du lac Gagnon Est on remplacera 2 ponceaux et le pavage sera réparé sur 2 km. Les coûts de 140 000 \$ seront financés par une subvention.

Sur la section au nord du ch. du lac Gagnon Est, on effectuera les travaux suivants : remplacer ou réparer 10 ponceaux; réparer 4 ventres de bœuf; réparer le pavage à 9 endroits; nouveau pavage sur 1 km. au bout du pavage actuel; dynamitage de fossés au km. 5,8; gravelage sur 4 km.; nettoyage de fossés. Le coût de ces travaux s'élève à 220 000 \$ dont 75 % serait à la charge de tous les contribuables et sera financé par une subvention, ce qui laisse 55 000 \$ à payer par les contribuables du secteur, soit tous les résidents du côté ouest du lac Gagnon, jusqu'à la tête du lac au nord. La contribution s'élèvera à 144 \$ par contribuable de ce secteur, ce qui pourrait être étalée sur trois ans à raison d'une cinquantaine de dollars par année.

CANARDS

La surpopulation de goélands au lac Gagnon en préoccupe plusieurs. La situation était bien désagréable l'année dernière, particulièrement dans la Baie des Îles. Les goélands sont de retour cette année. À cet égard, nous recommandons fortement aux riverains d'arrêter de nourrir les canards. Cette nourriture contribue à attirer les goélands et à faire augmenter leur nombre. De plus, le pain qu'on utilise souvent pour attirer les canards sauvages est nocif pour leur santé. Le nourrissage des canards engendre des concentrations anormales de canards et de goélands, favorise la propagation de parasites et peut même devenir un danger pour la santé des baigneurs.